



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le seizième jour du mois de novembre 2021 à 19 h 30 au Centre Paulinoix à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Denis Thomas, maire;
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;
monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4;
madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière.

25 personnes sont présentes.

1. Résolution # 2021-11-356
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 à 19 h 30.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution # 2021-11-357
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2021;
4. Finances
 - 4.1 Liste des comptes à payer;
 - 4.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement # 407-2021;
5. Affaires ajournées :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

- 5.1 Nomination du membre du conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme;
- 5.2 Nomination du maire suppléant;
- 5.3 Fermeture de la mairie – période des fêtes;
- 5.4 Entente de financement – Initiative canadienne pour des collectivités en santé – Espaces publics éphémères (2-0000008122);
- 5.5 Entente de service 2022 – Unité communautaire de mesure d'urgence Montérégie (U.C.M.U.);
- 5.6 Renouvellement du contrat de service en gestion municipale – PG Solutions – 2022;
- 5.7 Signataires – documents officiels;
- 5.8 Signataires autorisés au compte Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière et administrateurs de l'AccèsD affaires et gestionnaires de comptes Visa Desjardins;
- 5.9 Ouverture de la marge de crédit d'exploitation à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière;
- 5.10 Nomination d'un(e) conseiller(ère) à titre de représentant désigné de la bibliothèque;
- 5.11 Nomination d'un(e) conseiller(ère) à titre de membre municipal du Centre de plein air l'Estacade;
- 5.12 Nomination d'un(e) conseiller(ère) pour siéger au sein du comité intermunicipal du service de sécurité incendie;
- 5.13 Nomination d'un(e) conseiller(ère) pour siéger au sein du conseil d'administration de la Garderie Île-aux-Noix;
- 5.14 Fermeture du Refuge de l'Île – Port de plaisance pour la saison hivernale;
- 5.15 Horaire hivernal – manœuvres aux travaux publics;
- 5.16 Nomination d'un(e) conseiller(ère) pour siéger au sein du conseil d'administration de Tourisme Haut-Richelieu;
6. Affaires nouvelles :
 - 6.1 Approbation de l'offre de services de Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière Desjardins Entreprises;
 - 6.2 Tests des appareils respiratoires et réparations;
 - 6.3 Formation incendie pour les pompiers à temps partiel;
 - 6.4 Achat cylindre 6000PSI pour banque d'air;
 - 6.5 Remerciements aux anciens élus;
 - 6.6 Formations « Les ressources humaines, un casse-tête? Outils et pratiques pour s'y retrouver » et « Adoption du PL49 : Ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal »;
 - 6.7 Évaluation de l'état et de la dangerosité d'un chien;
 - 6.8 Facture de DAUDI Pavage Excavation inc.
7. Rapports mensuels des services;
8. Certificat de crédits suffisants;
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Prochaine séance : 7 décembre 2021;
12. Clôture et levée de l'assemblée.

∞ ADOPTÉE ∞

3. Résolution # 2021-11-358

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2021

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

∞ ADOPTÉE ∞

4. FINANCES

4.1 Résolution # 2021-11-359 **LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1^{er} octobre au 10 novembre 2021 dont le montant est de 62 943,35 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

4.2 Résolution # 2021-11-360 **DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉPENSES**

Dépôt des rapports de dépenses du mois d'octobre autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement # 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

5. AFFAIRES AJOURNÉES

5.1 Résolution # 2021-11-361 **NOMINATION DU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le règlement # 242-2007 concernant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau membre du conseil doit être nommé pour participer aux assemblées du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la conseillère, madame Michèle Soucy (année 1), monsieur Sébastien Yelle (année 2) et monsieur Sylvain Hamel (année 3) à titre de membres du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ADOPTÉE

5.2 Résolution # 2021-11-362 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller, monsieur Pierre Bisailon, à titre de maire suppléant pour la période du 16 novembre 2021 au 30 juin 2022, et le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

QUE le conseil municipal autorise les substituts du maire, selon la période définie, à être signataires aux comptes bancaires.

ADOPTÉE

5.3 Résolution # 2021-11-363 **FERMETURE DE LA MAIRIE – PÉRIODE DES FÊTES**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la mairie pour la période des fêtes du 23 décembre 2021 à 16 h au 4 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

5.4 Résolution # 2021-11-364 **ENTENTE DE FINANCEMENT – INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ - ESPACES PUBLICS ÉPHÉMÈRES (2 - 0000008122)**

CONSIDÉRANT l'Entente de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu la confirmation de la sélection du projet : «Espaces publics éphémères (2—0000008122)»;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal approuve l'Entente de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (2-0000008122).

QUE le conseil municipal demande l'autorisation au gouvernement du Québec de conclure cette entente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal désigne madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, monsieur Marc Chalifoux, trésorier adjoint, à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

∞ ADOPTÉE ∞

5.5 Résolution # 2021-11-365

ENTENTE DE SERVICE 2022 – UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE (U.C.M.U.)

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal accepte l'entente de service entre l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie inc. (U.C.M.U.) et le service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et accepte de payer le coût de la cotisation annuelle de 450 \$. L'entente prendra effet le 1^{er} janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022. Le conseil municipal autorise le directeur, monsieur Gilles Bastien, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

∞ ADOPTÉE ∞

5.6 Résolution # 2021-11-366

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EN GESTION MUNICIPALE – PG SOLUTIONS - 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise plusieurs logiciels de PG solutions dont les licences sont annuelles;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil renouvelle les contrats 2022 d'entretien, de soutien, de surveillance et les droits d'utilisation suivants :

- Accèscité –UEL au coût de 4 019,53 \$;
- administration, inscription, location/réservation au coût de 664,56 \$;
- multiservice (service incendie) au coût de 902,55 \$;
- PGmegagest au coût de 11 918,30 \$;
- dossier central au coût de 1 316,46 \$;
- surveillance et copie de sécurité au coût de 707,10 \$;

pour un montant total de 19 528,50 \$, taxes incluses pour l'année 2022.

QUE le paiement de ces factures soit effectué en janvier 2022.

∞ ADOPTÉE ∞

5.7 Résolution # 2021-11-367

SIGNATAIRES – DOCUMENTS OFFICIELS

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Denis Thomas, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Edith Létourneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tous les documents officiels relatifs à cette dernière.

☞ ADOPTÉE ☞

5.8 Résolution # 2021-11-368

SIGNATAIRES AUTORISÉS AU COMPTE CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE ET ADMINISTRATEURS DE L'ACCÈS D AFFAIRES ET GESTIONNAIRES DE COMPTES VISA DESJARDINS

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise à titre de signataires au compte Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière, le maire, monsieur Denis Thomas, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Edith Létourneau ou en son absence son remplaçant, monsieur Marc Chalifoux, trésorier adjoint, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tous les documents officiels relatifs à cette dernière.

QUE le conseil nomme à titre d'administrateurs principaux de l'Accès D affaires, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Edith Létourneau et le trésorier adjoint, monsieur Marc Chalifoux.

QUE le conseil nomme à titre de gestionnaires de comptes chez Visa Desjardins, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Edith Létourneau et le trésorier adjoint, monsieur Marc Chalifoux.

☞ ADOPTÉE ☞

5.9 Résolution # 2021-11-369

OUVERTURE DE LA MARGE DE CRÉDIT D'EXPLOITATION À LA CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture de la marge de crédit d'exploitation à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière.

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Denis Thomas, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Edith Létourneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le contrat.

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

5.10 Résolution # 2021-11-370

**NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) À TITRE DE
REPRÉSENTANT(E) DÉSIGNÉ(E) DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT le contrat d'affiliation avec le Réseau BIBLIO de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la conseillère, madame Gabrielle Ménard-Audet, à titre de représentante désignée de la bibliothèque.

☞ ADOPTÉE ☞

5.11 Résolution # 2021-11-371

**NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) À TITRE DE MEMBRE
MUNICIPAL DU CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE**

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller, monsieur Pierre Bisailon, à titre de membre municipal au sein du conseil d'administration du Centre de plein air l'Estacade.

☞ ADOPTÉE ☞

5.12 Résolution # 2021-11-372

**NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) POUR SIÉGER AU SEIN DU
COMITÉ INTERMUNICIPAL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, pour siéger au sein du Comité intermunicipal du service de sécurité incendie, et le conseiller, monsieur Sébastien Yelle, à titre de substitut.

☞ ADOPTÉE ☞

5.13 Résolution # 2021-11-373

**NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) POUR SIÉGER AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA GARDERIE ÎLE-AUX-NOIX**

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la conseillère, Madame Michèle Soucy, qui siègera au conseil d'administration de la Garderie Île-aux-Noix.

∞ ADOPTÉE ∞

5.14 Résolution # 2021-11-374

FERMETURE DU REFUGE DE L'ÎLE - PORT DE PLAISANCE POUR LA SAISON HIVERNALE

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à la fermeture du Refuge de l'Île – Port de plaisance pour la saison hivernale 2021-2022, du 15 novembre au 15 avril. Les barrières seront fermées.

∞ ADOPTÉE ∞

5.15 Résolution # 2021-11-375

HORAIRE HIVERNAL DES MANŒUVRES AUX TRAVAUX PUBLICS

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la modification des horaires de travail hivernales (29 novembre au 11 mars 2022) pour les manœuvres aux travaux publics afin de faciliter le déneigement.

∞ ADOPTÉE ∞

5.16 Résolution # 2021-11-376

NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME HAUT-RICHELIEU

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller, monsieur Sylvain Hamel pour siéger au sein du conseil d'administration de Tourisme Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution # 2021-11-377

APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE DESJARDINS ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la fermeture de la succursale de la Banque Nationale de Lacolle;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de transférer les activités bancaires de la municipalité vers une autre institution bancaire à proximité;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 15 octobre 2021 de Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière Desjardins Entreprises;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte l'offre de service de Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière Desjardins Entreprises.

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Denis Thomas, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Edith Létourneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tous les documents officiels relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

6.2 Résolution # 2021-11-378

TESTS DES APPAREILS RESPIRATOIRES ET RÉPARATIONS ET TESTS D'AJUSTEMENTS POUR LA PARTIE FACIALE

CONSIDÉRANT l'inspection annuelle obligatoire des appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT les soumissions de l'entreprise L'Arsenal au coût de 1837,19 \$ (avec taxes) pour effectuer les tests requis et de 620,87 \$ (avec taxes) pour les tests d'ajustements de la partie faciale;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte les soumissions de L'Arsenal pour la réalisation des tests des appareils respiratoires SCOTT au coût de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

1867,19 \$ (taxes incluses) et de 620,87 \$ (taxes incluses) pour les tests d'ajustements des parties faciales des appareils respiratoires.

QUE le conseil autorise un budget de 630 \$ (avec taxes) pour que L'arsenal puisse procéder aux réparations mineures des équipements pour leur mise à niveau.

ADOPTÉE

6.3 Résolution # 2021-11-379

FORMATION INCENDIE POUR LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

6.4 Résolution # 2021-11-380

ACHAT CYLINDRE 6000PSI POUR BANQUE D'AIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit finaliser la mise à jour de sa banque d'air (mobile) par l'achat d'un cylindre 6000 PSI;

CONSIDÉRANT la soumission reçue:

- La boutique du plongeur Itée : 2 541,87 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil autorise l'acquisition d'un cylindre 6000PSI pour la banque d'air mobile au coût de 2 541,87 \$ (avec taxes) de La boutique du Plongeur Itée.

∞ ADOPTÉE ∞

6.5 Résolution # 2021-11-381

REMERCIEMENTS AUX ANCIENS ÉLUS

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix remercie chaleureusement les anciens (nes) élus (e) s pour leur excellent travail et leur dévouement tout au long de leur mandat respectif.

∞ ADOPTÉE ∞

6.6 Résolution # 2021-11-382

FORMATIONS « LES RESSOURCES HUMAINES, UN CASSE-TÊTE? OUTILS ET PRATIQUES POUR S'Y RETROUVER » ET « ADOPTION DU PL49 : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR COMME GESTIONNAIRE MUNICIPAL »

CONSIDÉRANT QUE les formations sont offertes par l'ADMQ au coût respectif de 325 \$ et 125 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve les formations « Les ressources humaines, un casse-tête? Outils et pratiques pour s'y retrouver » et « Adoption du PL49 : ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal » de l'ADMQ au coût de 450 \$ (avant taxes) pour l'employé no. 13-0022.

∞ ADOPTÉE ∞



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

6.7 Résolution # 2021-11-383

ÉVALUATION DE L'ÉTAT ET DE LA DANGÉROSITÉ D'UN CHIEN

CONSIDÉRANT le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT les rapports de la Sûreté du Québec no. 100-210620-003 et no. 100-211021-004;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est chargée de l'application sur son territoire de soumettre à l'examen d'un médecin vétérinaire, les chiens qui constituent un risque pour la santé ou la sécurité du public afin de faire l'évaluation de leur dangerosité;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la Dre Isabelle Bérubé pour l'évaluation au coût de 555 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE les frais sont à la charge du propriétaire du chien (article 6 du règlement);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'offre de service dans la cadre du mandat d'évaluation de dangerosité d'un chien au coût de 555 \$ (avant taxes) et qu'advenant que la présence de la Dre Isabelle Bérubé soit requise au tribunal, un tarif minimum de 515 \$ pour trois (3) heures sera exigé.

☞ ADOPTÉE ☞

6.8 Résolution # 2021-11-384

FACTURE DE DAUDI PAVAGE EXCAVATION INC.

CONSIDÉRANT les travaux qui ont été réalisés sur l'emplacement du trottoir devant le 935, rue Principale;

CONSIDÉRANT que le conseil approuve la dépense après la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le paiement de la facture no. 002577 de Daudi pavage excavation inc. au coût de 5 587,79 \$ (avec taxes) pour les travaux de pavage temporaires réalisés sur le trottoir situé devant le 935, rue Principale.

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire de 2 000 \$ du G/L 02-32000-526 à G/L 02 32000 521 pour pallier à la dépense.

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

7. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels des services incendie, loisirs et urbanisme.

8. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2021-11-359, 2021-11-365, 2021-11-366, 2021-11-378, 2021-11-379, 2021-11-380, 2021-11-382, 2021-11-383, 2021-11-384.

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions ont été formulées.

11. Résolution # 2021-11-385

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

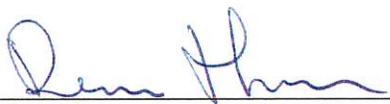
Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 31.

Denis Thomas
Maire

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, , maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.